

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-sept janvier à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le onze janvier deux mil vingt-quatre, s'est assemblé en salle du conseil municipal au 65 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste BORSALI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

PRÉSENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, *Maire*

M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, *Adjoint au Maire*.

Mme Marie-Lyne DA COSTA, Mme Catarina MONTEIRO, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, M. Johnny MAGAMOOTOO, M. Gérald DURAND, M. Albert CONTY, M. Jean-Michel LAFIN *Conseillers municipaux*.

POUVOIRS :

M. Waïl ABOUD Adjoint au Maire à M. Jean-Baptiste BORSALI Maire, M. Himad DARANI Conseiller municipal à M. Albert CONTY Conseiller municipal, Mme Martine ROUÉ Conseillère municipale à Mme Catherine RIOU Conseillère municipale, Mme Nikita FRISON-BRUNO Conseillère municipale à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller municipal, M. Ivan MARKOVIC Conseiller municipal à M. Carlos DA COSTA Adjoint au Maire.

ABSENTS : Mme Laura PETREQUIN Adjointe au Maire, M. Rodney DRAHMANI Conseiller municipal, M. Thomas RAHAL Conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. Albert CONTY

Nombre de présents : 11

Nombre de représentés : 5

Nombre d'absents : 3

OBJET : Décision Modificative n° 02/2023 – Budget Primitif Ville

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240117-DEL-2024-001-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

Objet : Décision Modificative n° 02/2023 – Budget Primitif Ville.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.2121-29, L.2311-1 et suivants et D.2342-2 ;

VU sa délibération n° 16 en date du 06 avril 2023 approuvant le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 ;

VU sa délibération n° 77 en date du 13 avril 2023 de reprise anticipée des résultats et d'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2022 ;

VU sa délibération n° 78 en date du 13 avril 2023 rejetant le Budget Primitif de la Ville pour 2023 ;

VU sa délibération n° 107 en date du 28 juin 2023 portant communication pour information de l'avis n° A-04 en date du 22 mai 2023 de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France formulant des propositions pour le règlement du budget primitif de l'exercice 2023 de la commune du Bourget ;

VU sa délibération n° 108 en date du 28 juin 2023 portant communication pour information de l'arrêté n° 2023-1555 en date du 12 juin 2023 de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis portant règlement d'office du budget primitif 2023 de la commune du Bourget ;

VU sa délibération n° 110 en date du 28 juin 2023 approuvant le Compte Administratif 2022 de la Ville ;

VU sa délibération n° 356 en date du 24 novembre 2023 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1/2023 ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 15 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que des ajustements doivent être opérés en section de fonctionnement en dépenses comme en recettes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

APRÈS en avoir délibéré ;

PAR 9 voix pour ;

7 abstentions : Mme Catherine Riou, M. Vincent Capo-Canellas, M. Johnny Magamootoo, Mme Martine Roué, Mme Nikita Frison-Bruno, M. Jean-Michel Lafin, M. Gérald Durand.

0 voix contre.

Adopté à l'unanimité



Adopté à la majorité



Article 1^{er} : **APPROUVE** la Décision Modificative n° 02/2023 au titre du budget général, caractérisée par un équilibre des inscriptions au niveau de la section de fonctionnement.

Le contenu de cette décision budgétaire modificative n° 02/2023 qui ne concerne que la section de fonctionnement se décline ainsi par chapitre et par nature :

Accusé de réception en préfecture 093-219300134-20240117-DEL-2024-001-DE Date de télétransmission : 19/01/2024 Date de réception préfecture : 19/01/2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011- Charges de caractère général

	Sous Nature Rubrique	Décision Modificative N°2
	020 60613 CHAUFFAGE DES BATIMENTS DE L'ADMINISTRATION GENERALE	-75 000,00
	212 60613 CHAUFFAGE DES ECOLES	-41 000,00
Total 011	Chapitre CHARGES A CARACTERE GENERAL	-116 000,00

Dépenses

Chapitre 012- Charges de personnel

	Sous Nature Rubrique	Décision Modificative N°2
	020 64111 REMUNERATION PRINCIPALE	73 295,13
	020 6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	46 500,00
Total 012	Chapitre CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	119 795,13

Total	Dépenses réelles de fonctionnement	3 795,13
--------------	---	-----------------

Total	Dépenses de fonctionnement	3 795,13
--------------	-----------------------------------	-----------------

Recettes

Chapitre

	Sous Nature Rubrique	Décision Modificative N°2
	01 7381 TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS DE MUTATION	-180 896,84
	01 7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX	-3 536,00
	822 7368 TAXES LOCALES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	-143 000,00
Total 73	Chapitre IMPOTS ET TAXES	-327 432,84

Recettes

Chapitre

	Sous Nature Rubrique	Décision Modificative N°2
	020 7478 SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES (CAF)	3 132,00
	64 7478 SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES (CAF) POUR LES ACTIVITES LIEES A LA PETITE ENFANCE	-24 357,85
	213 7478 SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES (CAF)	-55 470,51
	312 7478 SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES POUR LE DOMAINE CULTUREL	-6 700,00
	421 7478 SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES EN LIEN AVEC LES CENTRES D'ACCUEIL PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	414 624,33
Total 74	Chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	331 227,97

Total	Recettes réelles de fonctionnement	3 795,13
--------------	---	-----------------

Total	Recettes de fonctionnement	3 795,13
--------------	-----------------------------------	-----------------

SOLDE		
--------------	--	--

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240117-DEL-2024-001-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Jean-Baptiste BORSALI,

Maire.

Le secrétaire de séance : M. Albert CONTY.

Date de transmission en Préfecture : **19 JAN. 2024**

Date de mise en ligne : **19 JAN. 2024**

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240117-DEL-2024-001-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024